Un accident arrivé à la presse au moment du tirage a retardé de quelques heures la publication et la distribution de notre feuille d'aujourd'hui.

NOUVELLES DIVERSES.

Dimanche prochain, quinzième jour de la lune de Ramazan, aura lieu la cérémonie du *Hirkati Chérif*, l'une des plus vénérées de la religion musulmane.

— Moussa pacha, Reïs du conseil de Top-Hané, accompagné par le colonel d'artillerie Kurczkowski, et le lieutenant du génie prussien Boehn, sont de retour, depuis quelque temps, de la tournée entreprise dans le but d'inspecter les travaux de fortification en exécution à Silistrie et d'aviser à ceux qui pourraient être censés urgents dans les autres forteresses principales de l'empire. Ils ont successivement visité Varna, Silistrie, Roustchouk et Schoumla, se dirigeant encore sur Varna, où ils s'embarquèrent. Les travaux de Silistrie pourront être achevés avant la fin de l'année prochaine; on a été satisfait de la manière dont ils sont dirigés par un officier supérieur de l'école de Koumbar-Hané, qui est très bien secondé dans sa tâche par un ingénieur. Ce serait sur Varna que l'on aurait à diriger ou de diriger ensuite; la coupe du canal et les travaux nécessaires pour changer le lac de Dewno (de six lieues de longueur), en un des meilleurs ports de mer, fixent spécialement l'attention du conseil, et il est possible qu'on se mette à exécuter cet ouvrage à l'occasion des travaux de fortifications qui sont projetés pour Varna.

— On nous écrit de Bucarest, à la date du 3 juillet :

« Les trois employés de l'administration des forêts que le prince a demandés au gouvernement français pour dresser la statistique des forêts de la Valachie, et organiser l'administration forestière, viennent d'arriver à Bucarest et ont été reçus par le prince. Ils se disposent à partir pour étudier les diverses localités. Ce sont MM. Richemond, Richomme et Patras. Leurs talens trouveront un vaste champ à s'exercer d'une manière qui promet au pays des résultats utiles, et c'est une nouvelle preuve de la sollicitude du prince pour les intérêts du pays et le développement pratique de toutes ses ressources.

» Les hommes spéciaux qui doivent diriger l'école pratique d'agriculture, la ferme-modèle, l'élève des vers à soie et la filature de soie, sont aussi fréquemment attendus. Le prince s'occupe, en outre, en ce moment, de la création d'une école supérieure des jeunes demoiselles à l'instar des meilleurs établissemens de ce genre qui existent en d'autres pays. »

— Une autre lettre de la même ville et de la même date nous annonce l'arrivée à Bucarest du prince Georges Sturbey, fils aîné du prince régnant qui a passé onze ans à Paris et qui, au mois de février dernier, est allé en Angleterre et en Russie. Ce jeune homme, ajoute-t-on, qui a fait des études spéciales et sérieuses, plaît beaucoup par son amabilité et son esprit. Inscrit, depuis dix ans, sur les cadres de la milice, il vient d'être promu du grade de capitaine à celui de major, et attaché à l'état-major général. Du reste, son père ne l'épargne pas et le fait beaucoup travailler afin de le rendre utile à l'organisation de la milice.

—On nous écrit des Dardanelles le 5 juillet:

« Dimanche, 29 du courant, la grande forteresse des Dardanelles, annonça aux Musulmans, par une salve de ses batteries, le commencement du Ramazan. Le lendemain a commencé le jeûne rigoureux qui prépare les Musulmans aux fêtes du Bairam.

» Dans le courant de cette semaine un mistik, monté par 18 pirates, assaillit dans les parages de l'île de Samotraki, non loin de l'embouchure des Dardanelles, deux bâtimens. Étant montés à bord, ces scélérats ne se contentèrent pas de s'emparer de tout ce qu'ils trouvèrent en argent et autres effets de valeur, mais encore ils tuèrent quelques personnes de l'équipage et en blessèrent d'autres, après quoi ils débarquèrent à l'île d'Imbros, où ils assaillirent un village, commettant les cruautés les plus atroces.

» On prétend que ces pirates sont commandés par le terrible Velenza.

» En soumettant ce fait assez grave à l'attention du gouvernement impérial, nous pensons qu'il prendra les mesures les plus énergiques pour poursuivre ce Bandit si funeste au commerce et à la sûreté des tranquilles habitants de son territoire.

» Hier, un marin d'un bâtiment toscan qui se trouvait à terre avec plusieurs de ses camarades, étant monté sur un arbre, eut le malheur de tomber et se fracassa la tête. Les soins les plus empressés des médecins lui furent administrés sans résultat favorable, car ce malheureux a succombé quelques heures après sa chûte. »

— On lit dans le journal de Paris :

« M. Benedetti, consul à Malte, vient d'être nommé secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople. M. Fourcade remplace à Malte M. Benedetti. »

— Lundi dernier, vers onze heures et demie du matin, un violent incendie éclatait en dehors de la porte de Djubali, près de l'échelle du même nom. Le vent violent qui soufflait en ce moment fit prendre des proportions effrayantes au fléau dévorant auquel rien ne pouvait résister. En peu de temps, franchissant les maisons mitoyennes qui ceignent Stamboul, l'incendie n'avançait plus, il volait à travers l'espace, retombant, et se relevant avec une nouvelle violence et à chaque atteinte de ses tisons ardents, réduisant en cendres les maisons sur tous les points de son parcours.

C'est ainsi qu'en moins de 5 heures, 144 boutiques et maisons, parmi lesquelles plusieurs grands Conaks et une mosquée, sont devenues la proie des flammes, et il a été très heureux que le vent soit tombé dans l'après-midi, et ait passé au moment au sud, car sans cela, l'incendie aurait immanquablement ravagé tout, jusqu'aux Sept-Tours. Ce moment de répit a permis de pousser activement les travaux des pompiers et des sapeurs, accourus de toutes parts à la première nouvelle du sinistre, et à la tête desquels les ministres et plusieurs hauts fonctionnaires donnaient l'exemple, en bravant un danger qu'ils ont tant de fois combattu et qu'ils vient que trop souvent alarmer la population de la capitale.

— Samedi, vers trois heures du matin, des voleurs voulurent pénétrer dans une maison, située derrière le palais d'Angleterre; mais les propriétaires s'étant éveillés jetèrent l'alarme dans le quartier et mirent ainsi les voleurs en fuite.

— Le lendemain, dimanche, une autre tentative de vol, suivie cette fois d'exécution, a eu lieu à Galata, dans une des maisons de St-Benoît, habitée par la famille du capitaine A.... Les voleurs ont saisi le moment où, en l'absence des maîtres, la domestique laissée à la garde de la maison était sortie un moment, pour entrer dans la maison, probablement à l'aide de fausses clés, et ont dérobé une somme assez forte en argent et plusieurs bijoux et effets. C'est à peu près une valeur totale de 20.000 piastres qui a été enlevée à ce capitaine. La police est à la recherche des coupables auteurs de ce vol.

— Ces jours derniers, deux bâtimens marchands remontés après la long quarantaine, tant le compte-rendu d'Arnaou-keui, ont renversé deux caïks également remorqués à cet endroit; les personnes embarquées dans ces caïks ont pu être sauvées assez promptement. De pareils accidens se renouvellent fréquemment aux divers courans du Bosphore et nous croyons qu'il serait urgent de prendre quelques mesures pour en empêcher de nouveaux; du reste, la police s'en occupe activement, et, en organisant régulièrement le remorquage des bâtimens, elle enlèvera tout danger au passage des courans d'Arnaou-keui, de Hissar et de Chiftlan-Akin-liasi.

— Le bateau à vapeur de l'État, le *Saoum-Bahri*, arrivé samedi dernier de Salonique, avait à bord 26 soldats.

— Le bateau à vapeur de l'État, le *Vassi-Tidjaret*, arrivé samedi dernier de Trébisonde, a amené également 175 soldats.

— Un jeune polonais, rempli d'instruction, qui avait fait plusieurs voyages de long-cours navigation dans les différentes mers du globe, et habitait, depuis plusieurs années, Constantinople, M. Horwat, a été frappé, en que que sorte, de mort subite dans la nuit du 6 de ce mois, à sa campagne d'Adamachka. Il était richement doué des meilleures qualités de l'esprit et du cœur; cette mort est une grande perte et un grand malheur pour ses amis et tous ceux qui l'ont connu.

— La fête de St-Jean s'est passée fort heureusement à Constantinople. Elle a eu lieu, selon l'usage, à Thérapia et au Grand-Champ. De nombreux feux de joie ont été allumés; il n'est cependant aucun accident; la foule était nombreuse à ces deux endroits et l'ordre le plus parfait n'a cessé d'y régner.

— Une société philharmonique instrumentale sous le nom des *Progressistes* s'est formée déjà depuis quelques mois à Galata.

Deux fois par semaine, un bon nombre d'amateurs organisés en un corps musical, ayant leurs statuts et règlemens à l'instar des associations de genre de plusieurs villes d'Europe, se réunit dans une salle *ad hoc*, dans le quartier de Perchembé Bazar, et là, sous la direction d'un maître particulier, ils répètent des symphonies, des morceaux d'opera, etc., arrangés par le maître, et forment un orchestre passable qui, avec le temps et la bonne volonté des sociétaires, pourra être à même de se faire entendre en public; car leur intention est, outre les séances particulières, de donner dans le cours de l'année quelques soirées au bénéfice des pauvres avec le concours de quelques professeurs de la capitale.

Nous approuvons l'idée de cette association qui réunit, à plusieurs titres l'utile à l'agréable et donne une preuve de l'esprit d'union et de concorde des jeunes Galatiotes, appartenant à différentes nations.

— Jeudi dernier, le cirque de M. Lambleger a donné une brillante représentation à laquelle a pris part M. Chapman. Des exercices de voltige, des danses, une pantomime gaie et animée, les exercices pénibles de force et de grâce de M. Chapman, son jeu du *Tonneau*, du *Rouleau*, du *Globe*, etc., et enfin des luttes entre six athlètes, dont le vainqueur a gagné une montre en argent, composaient le programme de cette soirée.

Nous oublions pas de mentionner les *débuts* de Mlle Nina Dumont, du remante petite écuyère de six ans, pleine de grâce et d'aplomb et hardie comme une Amazone.

(Correspondances particulières.)

SALONIQUE, 1er juillet. — L'artillerie des forts a annoncé aux musulmans, dans l'après-midi de dimanche dernier, l'entrée du ramazan, le mois annuel du jeûne et de l'abstinence; à deux heures de la nuit, au moment de la prière, tous les minarets des nombreuses mosquées de la ville furent illuminés comme par enchantement.

Par sa circulaire en date du 29 chabaq 1267 (29 juin 1851), Yacoub pacha, gouverneur-général, a prié MM. les consuls de vouloir bien ordonner que le commissaire européen de chaque nation possédant des propriétés sur le pays se rende au palais tous les jeudis, à 3 heures à la turque, assistés de leurs séraces qui doivent se tenir pour discuter et établir définitivement l'impôt sur les immeubles avec de pleins pouvoirs. On s'est empressé de transmettre des instructions et de donner des ordres dans ce but.

On a amené ici, de Monastir, 400 recrues prises parmi les populations chrétiennes, pour être enregimentées. Elles sont habillées à neuf et en blanc. On en attend prochainement 700 autres encore qu'on enverra, suppose-t-on, à Constantinople.

A Monastir, comme à Salonique, Sami pacha, inspecteur-général de la Roumélie, a mandé auprès de lui tous les gouverneurs, sous-gouverneurs, percepteurs et autres employés du gouvernement, évêques et primats des villages, dans un cercle très-étendu, pour leur faire entendre la lecture du firman impérial dont il est porteur et qu'on a publié au bruit du canon. Par son ordre, dans un conseil tenu le 22 juin, le *Roumélli-Defterdar*, payeur-général de la Roumélie, a été destitué. Il a été remplacé par le percepteur d'Okhrida, Chakir bey. Le *Sanduk-Emini*, trésorier, Hadji Bussétin aga, et un nommé Kiriako ont été emprisonnés pour un déficit existant dans la caisse civile et s'élevant, dit-on, à l'énorme somme de sept cent cinquante mille piastres. Il était question, là aussi, de créer une commission médicale pour examiner les diplômes de médecine et accorder la permission aux praticiens d'exercer, à ceux, bien entendu, qui ont déjà pratiqué depuis quelques années la profession de médecin.

SMYRNE, 4 juillet. — Un événement qui pouvait avoir les conséquences les plus funestes pour une partie de la rue Franque, a eu lieu hier matin dans les bureaux de la poste française. Depuis quelque temps les fils du directeur de cet office occupaient leurs loisirs à fabriquer des artifices et leur principal atelier était la chambre des caïcs, attenant aux bureaux. Bien souvent les voisins avaient porté plainte, car le public entrant partout avec le cigare allumé, la moindre imprudence pouvait être cause de maux irréparables, mais toutes les observations avaient été inutiles. Hier donc, au moment de l'arrivée du bateau de Trieste et lorsque le poste française se mettait distribuer les lettres de Grèce, deux détonations successives jetèrent l'épouvante dans le quartier. Plusieurs personnes se jetèrent à la mer, car avec la quantité de poudre que tout le monde savait le remanipuler dans l'office, on s'attendait à une plus grande catastrophe. Heureusement que tous les artifices n'ont pas pris feu et que 16 grosses bombes n'ont pas été atteintes, car autrement il n'y a eu doute que les bureaux sautaient en l'air. Les fils du directeur se sont sauvés en passant par un vasistas, mais un jeune grec a eu le corps entièrement brûlé et a expiré après trois heures de souffrances cruelles; un second a eu les jambes brûlées, mais ses blessures sont légères.

A 4 heures après-midi, un principe d'incendie qui s'est déclaré dans la même partie des bureaux où le sinistre venait d'avoir lieu a mis de nouveau le quartier en émoi, mais le feu a été aussitôt éteint et l'on a été quitte pour la peur.

Il est assez difficile de déterminer quelle a pu être la cause du sinistre, mais quand on pense à la légèreté, à l'étourderie avec laquelle ces jeunes gens élaboraient leurs artifices, au peu de précautions dont ils s'entouraient puisqu'on les a vus dans leur atelier avec le cigare allumé, il n'y a qu'à s'étonner d'une chose, c'est qu'un malheur n'ait pas éclaté plus tôt.

Nous profiterons de cette circonstance pour nous prémunir, ainsi que nous l'avons fait bien des fois, de l'agglomération illicite de poudre qui se trouve dans tous les magasins de la marine. L'autorité devrait veiller avec plus de sévérité qu'elle ne le fait à ce que les détaillants ne conservent chez eux que la quantité de poudre rigoureusement nécessaire pour leur commerce, et à ne pas avoir en dépôt des barils *gardés sans précautions* et qu'un rien peut faire éclater. Et quand on pense que les boutiques attenantes à la direction des postes, aussi bien que celles d'alentours renferment des poudres et qu'il n'a tenu qu'à un hasard providentiel que tout le quartier ne sautât, on se demande si l'autorité locale ne prendra pas enfin quelques mesures qui sauvegardent la vie et la propriété des habitans. Hier était précisément l'anniversaire du 3 juillet 1845, et en se rappelant la date funèbre d'une catastrophe qui a plongé toute une ville dans le deuil, il est permis de trembler.

RHODES, 26 juin. — Nous n'avons rien de saillant à vous communiquer, si ce n'est qu'un cutter de guerre ottoman arrivé de Chio le 14 courant, a emmené de cette île trois pirates, saisis sur les côtes d'Ipsara par un tschandiri sous pavillon hellène. Les bons commandés par Nagi continuent leurs exploits; tout récemment encore ils ont attaqué un navire sous pavillon ottoman revenant de Jaffa avec des pèlerins.

Le pyroscaphe du gouvernement sarde *Tripoli*, commandant Ricardi, de retour ici de la Syrie, le 16 courant, a chauffé le 20 pour Malte où il va purger et transbarder il transporte divers chevaux arabes pour les haras de la cour de Turin.

Le 18, le brick de guerre anglais *Frolick*, commandant Vansittart, a jeté l'ancre dans notre rade; après 3 jours de station, il s'est mis à la voile pour visiter minutieusement toutes les localités fréquentées par les pirates.

P.-S. Le pyroscaphe impérial *Kérid*, à bord duquel se trouve Osman pacha, vient de mouiller sur notre rade.

NOUVELLES D'EUROPE. *(Voir de Vienne).*

FRANCE.

(Paris, 24 juin.)

La commission de l'organisation intérieure a repris dans sa séance du 20 la discussion sur le rapport de M. de Vatimesnil.

Les membres de l'opinion la plus avancée voulaient faire écarter un passage dans lequel l'honorable rapporteur justifie les principes de la loi du 31 mai, et notamment le principe du domicile pris comme garantie de la moralité du citoyen qui demande à entrer dans le corps électoral.

Après un long et vif débat dans lequel MM. Michel (de Bourges) et Emmanuel Arago ont pris la parole à plusieurs reprises, et en face de la déclaration réitérée du rapporteur que son intention avait été en effet de rendre et de faire consacrer un hommage à la justice et à la sagesse d'une loi à laquelle il s'honorait d'avoir pris part, le passage attaqué a été maintenu par 16 voix contre 11, et le rapport a été adopté.

La minorité a annoncé qu'elle refuserait ses voix au projet de loi dans le sein de l'Assemblée.

N'est-ce pas une raison d'espérer que la loi de l'organisation intérieure sera sagement modifiée et deviendra l'œuvre commune de cette majorité qui n'a jamais été plus pressée par les événemens de faire retour à l'union ?

M. de Vatimesnil a déposé le même jour son rapport sur le bureau de l'Assemblée.

La question de la prorogation de l'Assemblée a été traitée le 20 incidemment au sein de la commission d'initiative. On sait que M. de Laboulie a présenté une proposition tendant à ce qu'il soit accordé à chaque représentant, par séries, un congé de six semaines. Cette proposition a été vivement combattue.

La commission des affaires de la Plata a adopté, le 20, le rapport de M. Larrabure. Dans un appendice joint au rapport, la commission déclare que les derniers événemens qui viennent d'avoir lieu dans la Plata ne peuvent en rien changer ses résolutions. Elle considère que la ratification des traités conclus par l'amiral Le Prédour est une question de dignité et de justice pour la France.

La loi sur les clubs a été votée après une discussion vive et animée qui a rempli la séance du 21 tout entière. On sait que le but de la loi nouvelle était de proroger pour un an la mesure déjà votée, il y a deux ans, renouvelée l'année dernière à pareille époque, et qui accorde au gouvernement le droit d'interdire les clubs et les autres réunions publiques. On doit se rappeler aussi qu'un article formel, introduit dans la loi votée l'année dernière, en a rendu les dispositions applicables même aux réunions électorales qui seraient de nature à compromettre l'ordre et la tranquillité générale. C'est donc pour la troisième fois que l'Assemblée avait à décréter cette mesure transitoire. Toutefois il est bon de remarquer que la question ne se présentait pas cette année dans des conditions aussi simples que les années précédentes. On comprend que la situation exceptionnelle du pays dans le cours de cette année, où il aura tout à la fois à renouveler les pouvoirs de l'Assemblée législative et ceux du président de la République, donnait une importance particulière à la disposition qui concerne les réunions électorales. Quant à la déclaration d'urgence réclamée par le gouvernement, elle se justifiait d'elle même; elle a été votée sans débat.

La commission d'initiative parlementaire a entendu le 21 et approuvé le rapport de M. Riché sur la proposition de M. Morin, tendante à établir un impôt annuel sur les revenus des capitaux placés : 1° en rentes sur l'État; 2° en obligations négociables; 3° en actions de sociétés; 4° en rentes perpétuelles ou viagères hypothéquées; 5° en prêts hypothécaires, et 6° en créances privilégiées sur les immeubles. La commission, sans aucune pensée d'approbation et avec réserve expresse, a néanmoins été d'avis qu'il pouvait être utile de confier l'appréciation de cette proposition à la commission le plus naturellement et le plus utilement saisie de ces questions. Le rapport conclut en conséquence à la prise en considération de la proposition, avec renvoi à la commission du budget.

La sous-commission de la révision de la Constitution chargée de dépouiller toutes les pétitions adressées à l'Assemblée pour la révision a déjà beaucoup avancé son travail. Elle pourra terminer ce travail vers la fin de cette semaine.

Dans la séance du 22, la commission a constaté le résultat du dépouillement opéré déjà dans cinquante départemens, à commencer par le département de l'Ain jusqu'à celui de la Marne inclusivement. Ce dépouillement, ainsi que nous l'avons annoncé, se fait d'après un tableau synoptique dressé par la sous-commission et qui comprend toutes les catégories de pétitions et de signatures.

Ainsi dans ces cinquante départemens il y a :

Pour la révision purement et simplement, 256,064 signatures, croix et adhésions légalisées et non légalisées.

Pour la révision et la prorogation, 184,331 signatures, croix et adhésions légalisées et non légalisées.

Enfin, pour la prorogation seule, 10,160 signatures, croix et adhésions légalisées et non légalisées.

En somme, le nombre des signatures légalisées et non légalisées apposées sur toutes les pétitions pour la révision, la révision et la prorogation, et la prorogation seule, s'élève à 394,427.

Le nombre des croix apposées sur ces mêmes pétitions est de 23,247.

Le nombre des adhésions indiquées sur toutes les pétitions est de 32,981.

Le total des signatures, croix et adhésions individuelles et sommaires, légalisées ou non légalisées, apposées ou indiquées sur toutes les pétitions adressées par les cinquante premiers départemens, par ordre alphabétique, est de 450,655.

Dans la séance du 23, l'Assemblée a vidé plusieurs questions d'un intérêt divers.

La plus grande partie de la séance a été remplie par la première délibération sur la proposition de M. Chapot, relative à l'exercice du droit de pétition. On sait que le but de la loi proposé par M. Chapot et adoptée par la commission est de soumettre le droit de pétition à certaines garanties de sincérité et de moralité reconnues indispensables pour le rendre sérieux, respectable, efficace. La discussion, qui dans cette première épreuve ne devait porter que sur le principe de la mesure, ne pouvait naturellement être que l'écho de celle à laquelle a donné lieu tout récemment la prise en considération. Nous avons pourtant eu plaisir d'entendre un orateur de la Montagne aborder une thèse qui jusqu'à présent n'avait guère été traitée que dans les clubs et les banquets de la république démocratique et sociale. M. Laurent (de l'Ardèche) a vivement attaqué la disposition du projet portant que les femmes ne pourront adresser des pétitions à l'Assemblée Nationale sur des questions politiques. Tous ceux qui connaissent l'honorable membre, et qui ont pu goûter l'élégance et le charme singulier de sa parole, se feront aisément une idée du succès avec lequel il a rempli ce rôle éminemment neuf et chevaleresque.

Nous ne disons rien de la part que M. Emile de Girardin a prise à cette discussion. Les documens que l'orateur a cités sont-ils authentiques. Les abus d'autorité qu'il a dénoncés sont-ils bien constatés? C'est un point sur lequel nous ne sommes pas fixés. Nous ferons seulement une remarque. Jusqu'à présent nous avions entendu M. Emile de Girardin proposer comme remède à tous les abus de la liberté, la liberté même, la liberté sans limites. Cependant comme remède aux abus qu'il a signalés en matière de pétition, il est venu proposer, quoi? La suppression pure et simple du droit de pétition. Dirons-nous pour cela que M. Emile de Girardin soit en contradiction avec lui-même? Non, tout au contraire; M. Emile de Girardin est fidèle à lui même, à sa nature, à sa logique. La discussion a fini par quelques observations très justes et très-sensées du rapporteur, M. Quentin Bauchart. L'Assemblée a décidé qu'elle passerait à la deuxième délibération.

On lit dans le *Journal des Débats* du 23 :

« Nous avons reçu par l'Angleterre les journaux de la Martinique jusqu'à la date du 28 mai. S'ils confirment la nouvelle du tremblement de terre qui s'est senti dans la matinée du 16 mai à la Guadeloupe, nous avons du moins la triste satisfaction de pouvoir annoncer que les désastres ne sont pas aussi considérables que les préoccupations qui nous sont parvenues pouvaient le faire craindre. L'industrielle île aura peut-être des pertes d'autant plus difficiles à supporter que la colonie est, comme on le sait, dans un état de gêne des plus cruels; mais en cela tout il se faisait de ce qu'on nous en a mentionné semble n'avoir coûté la vie à personne, qu'il se soit fait sentir presque exclusivement dans les campagnes, et qu'il épargne à peu près les villes ou, comme en 1843, il aurait pu causer d'épouvantables malheurs.

» A la Martinique, où l'on avait aussi ressenti des secousses dans la matinée du 16 mai, on n'a en aucun sinistre à déplorer.

» D'ailleurs l'agitation politique semble se calmer de plus en plus dans nos deux colonies des Antilles.

Voici les détails que le *Courrier de la Martinique* publie dans un supplément extraordinaire en date du mai sur le désastre dont la colonie de la Guadeloupe a été victime dans les journées du 16 et 17 mai :

» Jeudi matin, 22 mai.

» Les gazettes *le Phocéen et la Jeanne*, arrivées ce matin, nous apportent de tristes nouvelles.

» Pauvre et malheureuse Guadeloupe !

» Un tremblement de terre, le vendredi dernier, 16 mai, qui a passé sur nous sans qu'à peine nous nous en soyons aperçus, a occasionné de grands malheurs dans cette colonie et excité dans la population une légitime et profonde émotion. Un moment on a cru à un second 8 février 1843.

» Le fléau s'est fait plus particulièrement sentir dans l'arrondissement de la Basse-Terre. On nous écrit de cette ville :

» Basse-Terre, le 17 mai :

» Depuis la nuit du 15 au 14 mai, et jusqu'à l'heure où je vous écris, la terre n'a point cessé de trembler ou de bouillonner. Nous avons en surtout quatre très fortes secousses à neuf heures vingt-cinq minutes et à onze heures du matin.

» Notre ville n'a à déplorer aucun malheur; cependant on remarque quelques lézardes, entre autres à la maison située au coin des rues de l'Église et de Savane occupée par le magasin de M. Pepin.

» La ville de la Pointe-à-Pitre n'a pas non plus de malheurs à déplorer. On remarque des fentes sur place de la Victoire; la population est calme, mais très effrayée.

» C'est la campagne qui a été surtout frappée par le fléau. Des habitations dans les quartiers de Gourdeyre, Trois-Rivières, Capesterre, Sainte-Marie, Goyave et Petit-Bourg, ont été plus ou moins maltraitées. Les cheminées des sucreries sont presque toutes renversées.

» Les habitations qui ont le plus souffert sont : Dolé, propriété domaniale; aux trois-Rivières, les habitations Touchimbert, la Grande-Pointe, appartenant à M. Peltan à la Goyave, l'habitation Janiers.

» Les rapports reçus des habitans du Baillif et de la Pointe-Noire sont satisfaisans.

» On ne connaît rien encore de la Grande-Terre, de la Baie-Mahault, Lamentin et Sainte-Rose. Marie-Galante et les Saintes n'ont rien éprouvé.

» Le gouverneur a voulu attendre hier (16) les rapports de toutes les communes avant de se mettre en route pour aller visiter les lieux maltraités et porter des secours et des consolations aux victimes.